



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°80 du 28 novembre 2006.

SOMMAIRE

	Page
Conférence Nationale Restreinte des Retraités - 18 Octobre 2006	2
Commission Nationale de Restauration - 3 octobre 2006	8
Protection sociale des fonctionnaires : la CGT quitte le groupe de travail	
- Déclaration de la délégation UGFF	9
30 novembre 2006 : un appel des fédérations de fonctionnaires	10

CONFERENCE NATIONALE RESTREINTE DES RETRAITES

18 OCTOBRE 2006

Synthèse rédigée par Alfred Gabison

Présents : l'ensemble du Bureau de la Section Nationale des retraités

Cinq représentants du BN

Six correspondants des sections locales ou régionales

Ordre du jour :

- place et revendications des retraités dans la société (défi démocratique, solidarité intergénérationnelle, revendications)
- organisation des retraités dans le SNTRS et la CGT (continuité syndicale, rapport local/national, CAES, presse, liens avec les UL et les UD, place dans les instances fédérales et confédérales)

L'une des questions forte abordée a été le syndicalisme chez les retraités et les raisons d'une continuité de vie syndicale.

Dans un exposé liminaire Anita Prigent, partant d'un rapport de l'Assemblée mondiale de l'ONU consacré au vieillissement et son corollaire, l'allongement de la durée de vie, montre que si celui-ci est avant tout une avancée importante, il reste que « les mauvais traitements auxquels sont soumis des personnes âgées » nécessite qu'une action résolue soit entreprise « du point de vue des politiques et qu'elle tarde à venir. »

Alors que entre 60 et 75 ans les retraités sont valides (80% des retraités sont « en bonne santé »), aucun projet de vie ne leur est soumis.

Si l'allongement de la vie est une conséquence incontournable du progrès social, celui-ci ne saurait masquer de fortes inégalités en France et dans le monde.

La vieillesse, considérée comme « tiers temps », induit chez les retraités et personnes âgées (comme chez les salariés) une qualité de vie se dégradant, conséquence d'une perte de leur pouvoir d'achat et de l'environnement dans lequel ils vivent. Ainsi 7 millions de retraité(e) s et salarié(e) s ont-ils un revenu mensuel inférieur à 700€. Et parmi ceux-ci, les femmes retraitées (ainsi que les salariées) sont les plus pauvres et les plus fragilisées.

Les services de proximité sont moins assurés (quand ils l'étaient) par les services publics.

Reprenant une intervention d'Henri Chevé sur le « défi démographique » lors d'une Assemblée organisée par l'UGICT en juin 2006, se posait une série d'interrogations portant sur « la massification des retraités », de leur poids au regard des actifs, des conséquences en terme de leur place dans la société, de l'inadaptation de celle-ci aux transformations démographiques, de la solidarité intergénérationnelle...

La dépendance est une autre manifestation de l'exclusion qui n'ose dire son nom. Il y a lieu d'intervenir afin de décloisonner une société qui « individualise », où la mise en concurrence des individus est patente. Vaincre la dépendance se retrouve être parmi les sujets de réflexion en mesurant que la vie de retraité(e) et/ou personne âgée peut conduire à l'isolement, au repli.

En pointant la continuité syndicale comme moyen de favoriser une activité citoyenne responsable, rester auteur et acteur de la vie sociale telle est au final le sens et la portée d'un syndicalisme retraité après un syndicalisme d'actif. Une communauté et continuité d'intérêt favorise une organisation sociétale intergénérationnelle.

Le syndicalisme, par sa culture de luttes, de gains d'avancées sociales, est le mieux à même de conduire des victoires sur le déterminisme. Aussi la place des retraités dans le syndicat est-il la continuation de laquelle dépend ces avancées. Car là comme ailleurs il n'y a rien de spontané.

A la FERC (Fédération de l'Education, de la Recherche et de la Culture), les retraités syndiqués représentent 7% de l'ensemble des 31275 syndiqués de cette fédération. Parmi ceux-là, le SNTRS compte 251 retraités répartis en 174 syndiqués sur une section locale et 77 sur la section nationale. Il obtient le meilleur taux de syndicalisation des retraités de la FERC

Sans être exhaustif le débat a porté sur un certain nombre de questions comme de propositions parmi lesquelles :

- Ne pas relâcher le lien actif-retraité car la continuité syndicale se prépare à l'avance et implique un travail des actifs dans ce sens. Il faut savoir que 80% des actifs ne reprennent pas leur carte une fois à la retraite. La méconnaissance de pouvoir être syndiqué à la retraite est grande indique un camarade, la question n'est pas posée.
- Certain suggère la création d'une section statutaire des retraités.
- Ne faudrait-il pas mettre un actif dans la section des retraités
- Dans le cadre d'une semaine de préparation à la retraite (organisé par l'administration du CNRS) les syndicats n'y sont pas invités !
- Le militantisme s'exerce dans la proximité (de distance et/ou d'intérêt (?)) et pose le problème de l'éloignement de camarades après leur retraite.
- Comment la section nationale peut-elle aider pour que le militantisme se développe. Quelles relations enrichissantes entre National et local ? Liens les UL et UD retraités, les USR.
- Quelles informations donner aux retraités syndiqués. Les adhérents à la section nationale seuls (?) reçoivent « Vie Nouvelle » et 210 camarades ont un courriel.
- Congrès de l'UCR : fin janvier et Conférence nationale de l'UFR-FERC en Mars : revendications et représentation.

La discussion s'est terminée par une présentation du CAES par Denis Claisse : Les prestations du CAES sont ouvertes à tous et donc aussi aux retraités cependant qu'il n'y a pas d'action spécifique envers eux.

Les chèques vacances leur sont ouverts mais pas le « chèque emploi-service » Il n'y a pas au CAES de « commission logement »

CONFERENCE NATIONALE RESTREINTE DES RETRAITES 18 OCTOBRE 2006

Compte rendu

L'organisation matérielle de cette conférence a été prise en charge essentiellement par A. Druilhe, trésorière de la section nationale des retraités.

Présents : l'ensemble du Bureau de la Section Nationale des retraités (J.M. Biquart, A. Chevallier, A. Druilhe, A. Gabison, J. Gruselle, A. Malandain, R. Malzieu, A. Prigent)

Pour le BN : D. Claisse, M. Cousy, A. Gutnic, A. Kieffer, J. Kister (excusés, N. Elie et M. Pierre)

Pour les correspondants : J.P. Chauchepnat, J. Choisy, I. Fournier, A. Gabison, A.M. Lakota, G. Mandville (les 9 autres étaient excusés)

Ordre du jour :

- place et revendications des retraités dans la société
- organisation des retraités dans le SNTRS et à la CGT

SEANCE DU MATIN , Présidence A. Malandain

ETRE RETRAITE, rapport d'Anita PRIGENT

Qu'est-ce qu'être retraité ?

L'état de retraité est une condition de vie par laquelle nous devrions tous passer (au moins dans les pays riches) ; il n'est pas une spécificité à choisir ou à refuser.

Jeune en formation, salarié actif, puis retraité : l'être humain franchit ainsi trois tiers temps. Il acquiert l'expérience de la vie dont celle de l'inégalité des chances (dans l'enfance, à travers ses parcours scolaire et professionnel), des injustices, du chacun pour soi, mais peut être aussi l'expérience des solidarités et des revendications gagnées.

Cette plénitude de la condition humaine en 3 tiers temps s'inscrit dans la durée, en contradiction avec notre époque qui veut écourter le temps d'apprentissage, de formation, de production pour toujours plus de rentabilité et donc de profit.

Q.) : **Cette expérience acquise, cette richesse de vie, faut-il les oublier, tirer un trait dessus parce qu'on est à la retraite ?**

- L'allongement de la vie est une tendance incontournable.
- L'allongement de la vie en bonne santé croît plus vite que l'allongement de la vie tout court ! Et cela a des conséquences majeures pour la société, faut-il encore les analyser pour les maîtriser.
- Notre société n'a pas envisagé d'études et de mesures sérieuses pour donner un sens sociétal à ce troisième tiers temps, et rendre possible son développement par des conditions de vie dignes. Entre 60 et 75 /80ans, quel projet de société, personnel ou collectif, a-t-on imaginé pour cette population encore vive et riche d'expériences multiples ?

Chaque jour nous apporte la preuve qu'être retraité n'est pas le fait d'un processus égalitaire, frappant chacun de la même manière. Par exemple :

- 1 femme retraitée sur 2 a un pouvoir d'achat inférieur à 570 euros !
- Plus de 7 millions de retraités et de salariés ont un revenu mensuel inférieur à 700 euros !

Les inégalités sont pour l'essentiel de nature sociale tant en France qu'en Europe : Il est donc d'une importance extrême que les salariés, actifs et retraités, avec vigueur fassent émerger leurs revendications, dans et par le syndicat.

De nombreuses interrogations surgissent :

Q.) **Quels sont le rôle et la place des retraités dans la société ? Et dans le syndicat ?**

Cette question peut se décliner selon trois axes :

- cette massification des personnes âgées est-elle un phénomène pérenne ? si oui
- Quelles conséquences pour les institutions urbaines, rurales et nationales, voir européennes ?
- La solidarité inter-génération n'est-elle pas mise à l'épreuve pour une citoyenneté responsable créant le « Vivre ensemble » quelque soit la condition sociale des citoyens ?

Chacun a le **droit de vivre dignement**, d'avoir sa place et son rôle reconnus dans et par la société : les jeunes (lutte victorieuse contre le CPE), les actifs, les retraités. La victoire contre le CPE a montré la force de la solidarité inter-génération qui, du même coup, a ouvert les portes de la communication entre les étudiants, les actifs, les retraités ; l'espoir dans la lutte pour d'autres justes revendications s'est trouvé renouvelé.

Ces interrogations peuvent sembler secondaires dans une période où le libéralisme économique n'investit que dans les opérations de profit maximum, à court terme, considérant l'être humain seulement comme de « la chair à produire ». Aussi les conditions de vie se détériorent gravement : chômage, précarité, appauvrissement des populations, immigration non résolue, famines dans les pays du sud...

Tout devient marchandise : les énergies (dont l'eau), l'éducation, les crèches, le recherche, la Poste, les routes, les établissements de retraite, par exemple.

Les lois antisociales de ces dernières années cassent tous les acquis sociaux pour lesquels nos parents ont lutté, qu'ils ont conquis par leur ténacité. Comment pouvons nous accepter aujourd'hui la mise au chômage de millions de travailleurs, le pourrissement des services publics et leur privatisation, le gel des dépenses de santé, le recul de l'âge de la retraite, la recherche sacrifiée, annihilant ainsi l'avenir scientifique et de développement technologique du pays, le conduisant à la ruine ?

Les retraités, au même titre que les actifs et les jeunes, subissent le contre coup de ces mesures antidémocratiques et destructrices. C'est donc tous ensemble qu'il nous faut analyser tous les aspects (négatifs mais aussi positifs) de l'évolution démographique due à l'allongement de la vie. Avec discernement il nous faut décrypter les conséquences et les nouveaux droits qui en découlent et les traduire en revendications : construire un « Vivre ensemble » épanouissant pour chaque génération.

La société a intégré tant bien que mal le fait que les citoyens passent le tiers de leur vie en formation et un autre tiers au travail (souvent plutôt mal que bien). Elle doit maintenant se soucier du tiers vécu en tant que retraité : temps nouveau, situé entre la fin de la vie professionnelle et la fin de l'existence, temps qui sera aussi important que celui de l'apprentissage ou celui de l'activité professionnelle... temps de la vieillesse !(temps de prendre le temps...de la tendresse, pourquoi pas ?)

Ce n'est plus le temps du « produire rentable » et selon le capitalisme c'est un grave handicap de devoir intégrer une population qui « coûte et ne produit pas » !

De nouvelles interrogations :

- 1) Seuls les potentiels physiques et intellectuels (les travailleurs de 30-55 ans) seraient nécessaires à l'évolution de la société ! L'individu deviendrait-il négligeable à l'heure de la vieillesse, à partir de la retraite, à 60 ans ?
- 2) Par leur nombre, les retraités risquent-ils de peser autant que la population active sur les décisions concernant la nation ?
 - o risque de conflits entre générations (conflits d'intérêts entre ceux qui produisent et les autres)
 - o risque du poids électoral au profit des retraités
- 3) Quelle place de citoyens (qui ne lèse personne mais enrichisse la communauté) pour les retraités ?
 - o - collège d'électeurs (avec pondération des collègues)
 - o - collèges d'anciens (avec voix consultative ; ils existent déjà dans certaines communes)
 - o - droits de propositions.....

Conditions de vie des retraités

Entre 60 et 75 /80 ans, la majorité des personnes âgées est capable d'une vie autonome. Seulement 15% de l'ensemble de cette population sont en maison de retraite ou établissements de soins pour trouble de la dépendance.

Questions :

- Comment vivent ces retraités ? **Ont-ils droit** à des projets, à un avenir ? (*à 60 ans peut on encore imaginer faire des projets ?*)
 - Comment l'habitat doit-il être adapté aux conditions physiques et sociales des personnes âgées (proximité des commerces, des soins, équipement du logement, transports collectifs...) ?
 - Vit-on sa retraite de la même façon en ville, à la campagne ?
 - Vit-on sa retraite de la même façon lorsqu'on quitte sa région de travail pour s'établir dans un lieu spécifique choisi pour la retraite ?
 - Comment les régions d'émigrations des retraités s'organisent-elles pour les intégrer à la vie sociale ? Quelles mesures prennent-elles ?
- Ces interrogations sont déterminantes pour les années proches. En prenant le temps d'y réfléchir apparaissent alors les apports positifs et constructifs que peut apporter à la collectivité ce nouveau tiers temps de la vie.

Les retraités, producteurs de nouveaux métiers

La personne âgée, tout en restant autonome, ressent progressivement la nécessité d'être aidée pour les actes quotidiens d'une part, pour rester en contact avec l'évolution technologique de la société d'autre part.

Exemples : - l'accès au transport, à l'informatique, aux machines modernes exigent des explications, de l'assistance.

- les loisirs d'animations culturelles, touristiques ou autres nécessitent souvent un accompagnement.
- **L'assistance à la personne** pour les soins (infirmiers, kinésithérapie...), les repas à domicile, la toilette, le courrier administratif...devrait être dispensée par un personnel qualifié, compétent et régulier. En effet, le service de proximité ou assistance à la personne devient nécessaire pour le maintien des personnes âgées chez elles : mesure la plus humaine et la moins onéreuse tant pour la personne que pour la société.

Autant de nouveaux professionnels auxquels on devra donner une formation qualifiante, un déroulement de carrière, un travail à temps complet. En amont, autant de centres d'apprentissages ou d'écoles à concevoir, sans parler de la poursuite du développement de la médecine et des soins gériatriques à envisager.

Nouveaux métiers pour les actifs et nouveaux droits pour les retraités.

Seul le Service Public, de façon équitable et égalitaire pour tous, peut satisfaire à la formation de ces nouveaux métiers (pour les actifs) et au service de proximité pour les personnes âgées.

Nos revendications prennent formes dans cet exemple précis :

- **l'assistance à la personne doit devenir un droit** (au même titre que les allocations familiales pour les enfants)
- Les métiers qui en découlent doivent relever du **statut de la Fonction Publique**

Au niveau syndical, nous avons à accompagner les salariés retraités dans leurs nouvelles formes de vie : les aider à formuler leurs besoins, leurs droits à une vie digne et décente, stimuler la création de ces nouveaux métiers dans le cadre du Service Public. C'est déjà urgent ; en effet depuis la loi Borloo (mars 2006), 11.000 entreprises privées ont été créées pour embaucher à temps partiel du personnel d'aide à la personne, personnel sous qualifié, irrégulier, aux amplitudes d'horaire étendue.

Nous sommes dans une période électorale décisive, où se mettent en place des programmes de gouvernement. Nos revendications de retraités, en continuité de celles des actifs (nous sommes en effet concernés par le même avenir, et les pensions par répartition dépendent du niveau des salaires), nos revendications ne peuvent être que l'expression de notre citoyenneté républicaine, c'est-à-dire **EGALITAIRES**, justes, **FRATERNELLES**, et solidaires, offrant la **LIBERTE** d'une vie digne à chacun.

Etant citoyens de la République, nous avons des **DROITS**. Sur ceux-ci s'appuient nos revendications :

- Droit à une pension de retraite égale au SMIC
- Droit à l'assistance à la personne
- Droit au logement
- Droit aux transports
- Droit à la culture
- Droit de citoyen

Ces revendications recoupent celles des salariés actifs, surtout en ce qui concerne les Services publics et la Protection sociale, conditions nécessaires pour obtenir des mesures égalitaires dans tout le pays.

C'est pourquoi, dans le syndicat, tous les salariés, actifs et retraités, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs, luttent pour un authentique Service public construit à partir de concertations démocratiques.

Quelques chiffres :

Evolution de la population des personnes âgées en France

1950	les plus de 60 ans représentent	5 % de la population
2000	« « «	20 % «
2020	« « «	33 % «

Le corps électoral

En 2020 : 50 % du corps électoral sera constitué des plus de 60 ans, représentant le tiers de la population.

Précarité :

- 1 femme retraitée sur 2 a un pouvoir d'achat inférieur à 570 euros !
- Plus de 7 millions de retraités et de salariés ont un revenu mensuel inférieur à 700 euros

COMPTE RENDU DE LA DISCUSSION DE LA MATINEE, rédigé par Jeannine Gruselle

Annick Kieffer accueille les participants par quelques mots rappelant la préoccupation du BN de mieux prendre en compte les problèmes des retraités, de mieux les intégrer à l'activité syndicale et de mieux travailler à la continuité syndicale. Elle insiste sur le glissement actuel des idéologies : de la lutte des classes à la lutte des générations, ce qui évite de s'en prendre aux racines du mal.

Un tour de table permet à chacun de se présenter. A noter que nous n'avons qu'un actif parmi les correspondants : J.P Chaucheprat qui insiste très justement sur le rôle essentiel des trésoriers de section pour assurer la continuité syndicale.

Après le rapport d'Anita Prigent, la discussion s'engage. Un constat paraît réunir l'ensemble des participants : dans une société où la préoccupation du coût est prégnante, les retraités permettent la réintroduction de la dimension humaine dans nos raisonnements.

Après ce constat, **un grand principe se dégage de l'échange** : les camarades soulignent la similitude des problèmes rencontrés par les différentes générations (ex. la santé et la protection sociale) contrairement à ce qu'en disent MEDEF, Gouvernement et médias qui tentent de les opposer. De ce constat découle la nécessité pour la CGT et le SNTRS d'intégrer les revendications retraités à celles des actifs. Nous devons décliner la solidarité intergénérationnelle (Comme le soulignent plusieurs camarades les luttes fédèrent les générations comme l'a montré la lutte contre le CPE).

Les débats permettent de retenir **quelques grands thèmes de réflexion** à approfondir dans l'avenir :

- La contribution des retraités à la vie sociale et en particulier la question du bénévolat (la discussion, contradictoire, s'est appuyée sur l'exemple du soutien scolaire) : ne risque-t-on pas de se trouver en concurrence avec des métiers, avec des emplois, de se positionner sur des activités productives ? Ne risque-t-on pas de masquer des besoins que la société ne prend pas en compte ? Au contraire, en intervenant ne crée-t-on pas une dynamique obligeant la société à répondre à de nouveaux besoins. Mais n'est-ce pas contradictoire avec le droit au repos ?...
- Le devoir de mémoire : doit-on parler de devoir de mémoire ? Ne s'agit-il pas plutôt de la question de la transmission des expériences qui peuvent être profitables mais en laissant aux jeunes l'espace pour qu'ils fassent leur propre chemin ?

Les interventions font ressortir quelques axes revendicatifs :

- Les PENSIONS,
 - Organiser la protestation autour de la perte par les pluri-pensionnés de 30 à 40% de leur pension (ça ne s'additionne pas !), avec la réforme
 - En ce qui concerne le niveau minimum de pension, la revendication doit être homogène par rapport au minimum de salaire pour les actifs : 1500 euros brut pour la pension complète, 1500 brut pour le SMIC
 - Organiser la lutte pour obtenir de l'Etat le remboursement d'une partie importante du coût du rachat des années de non-titulaire
- Le LOGEMENT,
 - Agir auprès de la Commission Nationale de l'Action Sociale (CNAS) pour favoriser l'accession des retraités au logement social et au 1% patronal.
- La CULTURE,
 - Agir pour que le CNRS négocie avec les institutions culturelles la prise en compte de la carte senior pour l'accès à des tarifs réduits.
- Les METIERS AUTOUR DE LA VIEILLESSE
 - Agir pour le développement de la qualification de ces métiers

La matinée se conclue sur l'engagement de réaliser un deux ou quatre pages sur les revendications qui puissent faire ensuite l'objet d'une réflexion lors d'un CCN.

Un pot organisé par A. Druilhe et J.M. Biquart nous permet quelques échanges informels et amicaux avant le repas.

SEANCE DE L'APRES MIDI, Présidence René Malzieu

Un exemple d'activités municipales en direction des retraités : PANTIN, rapport A. Chevallier

A Pantin, les retraités sont pris en compte à partir de 60 ans. Sont offerts :

*diverses activités sportives et culturelles dont le coût va de 15 à 60 euros ; en particulier, gymnastique spécialisées pour le développement de la mémoire, gym. douce pour l'équilibre et la prévention des chutes (52 euros/an), gym. aquatique, yoga, peinture, dessin , conservatoire...

* Trois points de rencontre dans la ville

*Deux distributions de cadeau/an

*Deux repas gratuits/an

*Des sorties, voyages, centres de vacances dont le coût varie en fonction du quotient familial

*Des rencontres intergénérationnelles qui se concluent par du chant choral

*Le portage des repas

- *Un restaurant ouvert quotidiennement au Centre Cocteau
- *Des spectacle de chant et de théâtre
- *Un car de collectage des retraités
- *Gratuité des bus dans Pantin

RESTER SYNDIQUE, rapport J. Gruselle. (Ce rapport a été fait par morceaux)

Pourquoi rester syndiqué lorsque l'on devient retraité ?

Nous nous posons tous cette question car les syndicats ont été édifiés par les salariés pour mieux défendre collectivement leurs conditions de travail, de rémunérations, de protection sociale... Les syndicats sont liés à l'activité professionnelle et perdure dans les têtes l'idée qu'en quittant la vie de salarié actif on quitte aussi le syndicat.

Cet obstacle à la **continuité syndicale** est renforcé par la crainte d'un certain nombre d'actifs et de retraités de voir les retraités prendre dans le syndicat les décisions à la place des actifs.

Pourtant plusieurs raisons justifient la syndicalisation au-delà de l'activité professionnelle :

- **La retraite est un droit qui se constitue dans et par l'activité professionnelle**, défendre les pensions, la protection sociale, c'est continuer à défendre les salaires et les salariés. Il y a continuité entre les luttes engagées par le salarié et celles qu'il engage lorsqu'il devient un « salarié retraité ».
- **Il y a communauté d'intérêts entre salariés et retraités**, la plupart des revendications des retraités sont aussi celles des actifs (transports, services publics, protection sociale...). Elles sont intergénérationnelles.
- **Les retraités ont aussi des revendications spécifiques** (services aux personnes...). Comment les défendre si ce n'est à travers un syndicalisme fort.
- **Le retraité doit rester acteur de la vie sociale**, l'isolement, le repli sur soi aggravent les risques de dépendance. Face à cela, le syndicat est une source privilégiée d'information, de réflexion, de mobilisation, de DIGNITE.

Ainsi continuer à être syndiqué c'est continuer à lutter pour une société qui n'exclut pas, pas plus ses vieux que ses jeunes. C'est lutter pour une solidarité intergénérationnelle non par charité mais parce que les intérêts des uns et des autres convergent, contrairement à ce qu'affirme la campagne médiatique actuelle. C'est promouvoir le progrès social : une société plus humaine et non concurrentielle.

Tout cela implique que nous avons notre place dans le syndicat, nous y avons toute notre place mais pas à la place des actifs.

Quelques chiffres pour la réflexion

En 2004,

- 11 millions de retraités en France, soit environ 20% de la population
- 2000 retraités sont syndiqués à la FERC CGT (7% par rapport au total actifs et retraités syndiqués)
- 251 sont aux SNTRS CGT (174 dans les sections locales et 77 dans la section nationale), soit 18% du total actifs et retraités syndiqués

Place des retraités dans l'organisation

C'est au SNTRS que la continuité syndicale est le mieux assurée par rapport aux autres composantes de la FERC. Nous devons poursuivre ce travail.

Il nous faut aussi faire en sorte que les retraités s'impliquent plus, pour qu'ils développent leurs propres revendications, pour qu'ils se mobilisent sur leurs actions propres et sur les revendications communes actifs/retraités. Comment cela fonctionne-t-il aujourd'hui ? Comment améliorer les choses ?

• organisation dans le SNTRS :

Nous avons adopté lors du dernier congrès le principe des correspondants locaux afin de prendre en compte le fait que le militantisme se développe mieux dans la **proximité**. L'objectif est d'organiser les actions retraités localement en liaison avec les sections, tout en développant la coordination de la Section Nationale afin que les revendications spécifiques soient prises en compte. Le principe de la souplesse d'organisation au plan local a été mis en avant par la Section Nationale.

Nous avons maintenant 15 correspondants retraités dans les sections ou les régions, il nous en manque 8.

Quelques groupes locaux sont organisés : il n'y a pas de modèle, chacun ayant déterminé avec la section locale ou le responsable régional son fonctionnement. Trois exemples que les camarades présents développeront :

La région de MARSEILLE fonctionne déjà depuis plusieurs années, le groupe est animé par A.M. Lakota qui est adhérente à la Section Nationale mais habite à Marseille où elle agit en relation avec C. Mariani, le secrétaire régional du SNTRS ; le groupe des retraités se réunit trois à quatre fois par an (retraités des sections locales ou de la section nationale) parfois avec des actifs.

La section d'ORSAY vient d'élire ses deux correspondants : G.Mandville et G. Cravant qui par ailleurs sont invités au bureau de la section locale.

La région de TOULOUSE a choisi un actif pour coordonner l'activité des retraités syndiqués, J.P. Chauchepat. Jean Pierre a organisé deux réunions des retraités.

Rappelons que depuis le dernier congrès, deux camarades ont été élues à la CE, en tant que retraitées (A. Prigent et J. Gruselle) et qu'elles sont invitées une fois par mois au BN. L'objectif étant de faire avancer l'activité retraités dans le SNTRS.

Les choses progressent donc dans le SNTRS. Toutefois il reste encore beaucoup à faire . Quels sont les obstacles ? Comment les surmonter ? Quelle aide peut apporter la Section Nationale ? Comment articuler le travail des sections locales et le travail des groupes retraités ?...

- Relations avec les UL/les UD et les USR (Union Syndicale des Retraités, regroupement des retraités CGT au plan départemental sous la responsabilité de l'UD, organisation territoriale donc)

La question de la proximité est essentielle pour le militantisme je l'ai dit. Elle se pose tout particulièrement pour les retraités qui ne sont plus sur leur lieu de travail et quelquefois n'habitent plus la même ville ou la même région.

Aussi les actions propres aux retraités sont en général organisées par les USR.

De plus, un certain nombre de revendications peuvent trouver satisfaction au plan local (portage de repas, services, construction d'une

maison de retraite...). Il est donc essentiel d'avoir des liens avec les UL et de mener avec elles actions, pétitions, délégations...

Cependant il ne s'agit pas d'oublier que les syndiqués au SNTRS restent très attachés aux EPST, à leur profession, à leur spécialité. Il ne s'agit pas plus d'oublier que la question de l'EGALITE reste essentielle : des mesures sont nécessaires au plan national (niveau des pensions, services publics, formation des personnels spécifiques...)

On peut en déduire plusieurs pistes : favoriser le militantisme de ceux qui souhaitent s'investir dans les UL, ou de ceux qui souhaitent être rattachés à une autre section du SNTRS ; relayer les informations et mobilisations concernant les actions retraités locales, départementales et nationales; prendre en compte (comment ?) l'attachement aux EPST ; affiner le rôle de la Section Nationale.

• Place dans les instances fédérales

Nous avons 5 représentants à la CE de l'**UFR FERC (Union Fédérale des Retraités de la FERC)** : A. Gabison, A. Druilhe, J. Gruselle, A. Prigent (qui est au Bureau de l'UFR), A. Bernet (qui est secrétaire adjointe de l'UFR).

La Conférence Nationale de l'UFR a lieu tous les 3 ans. Elle se déroulera à Paris du 13 au 16 mars 2007. Nous devons déterminer quels seront nos délégués et nos candidats à la CE.

• Place dans les instances confédérales

UFR et USR présentent des candidats à la CE de l'**Union Confédérale des Retraités CGT**. Le congrès de l'**UCR** a lieu tous les trois ans, le prochain se déroulera fin janvier. Anita est déléguée pour l'UFR.

L'UCR réunit son Comité Général (sorte de CSN) deux fois/an. Le prochain se déroulera le 12 décembre, J. Gruselle y est déléguée pour l'UCR. Il est important car il doit adopter les repères revendicatifs qui n'avaient pas été revus depuis 1999.

Les projets sont à votre disposition sur le site de la CGT, à discuter avec les syndiqués. N'hésitez pas nous adresser à toutes deux vos amendements, suggestions...

LA PRESSE SYNDICALE DES RETRAITES, rapport Andrée Druilhe

Si nos adhérents du SNTRS continuent à recevoir le BRS, de même qu'ils reçoivent le LIEN (FERC) et le COURRIER SPECIAL RETRAITES de l'Union Fédérale des Retraités de la FERC, seulement 58% d'entre eux sont abonnés à VIE NOUVELLE, magazine bimestriel de l'Union Confédérale des Retraités CGT.

Les rubriques très diversifiées de Vie Nouvelle (actualité syndicale, pouvoir d'achat, santé...) couvrent l'ensemble des questions liées à la retraite et à la vie des retraités et maintiennent un lien avec les actifs. Elles sont complétées par la partie Magazine (tourisme, art, vie pratique...)

Les sections syndicales peuvent bénéficier de l'abonnement collectif du SNTRS (pour 2006, il était de 11,95 euros) .

Une information pratique sera transmise début 2007.

COMPTE RENDU DE L'APRES MIDI, rédigé par J. Gruselle

Les présents font tout d'abord un tour d'horizon de l'organisation des retraités dans les sections locales :

GRENOBLE : 14 retraités syndiqués, un correspondant mais pas encore d'activité spécifique.

MARSEILLE : 22 retraités plus 15 susceptibles de partir à la retraite, répartition entre des adhérents de la Section Nationale et d'autres rattachés aux sections locales. Les réunions spécifiques (dont une avec une représentante de la Section Nationale) regroupent de 3 à 8 camarades plus de nombreux excusés, il y a en général un ou plusieurs actifs présents. Le groupe local est représenté dans l'USR et participe aux actions locales.

TOULOUSE : choix de mettre un actif, ancien trésorier, comme correspondant. Depuis janvier, deux réunions. Avec quelques succès pour la première, peu pour la seconde (peut-être parce que située en pleine action contre le CPE).

ORSAY : 33 retraités sur 100 adhérents, deux correspondants élus par correspondance par les adhérents. Reprise récente d'une activité ancienne. Une assemblée avec la participation d'une membre du bureau de la Section Nationale en janvier 2006. Participation régulière au repas annuel fraternel.

JUSSIEU : une correspondante. Participation de retraités aux AG se concluant par un buffet ou autre (1 à 2/an)+ une assemblée des retraités lors de l'AG de la Section Nationale.

IRESCO : une correspondante. Une assemblée des retraités avec le bureau de la Section Nationale en présence de la secrétaire de la section.

Un long débat s'engage sur le lieu de cotisation et de militantisme des retraités. Les uns défendent l'adhésion à la Section Nationale des retraités pour plusieurs raisons :

- le lien des retraités avec leur section locale s'estompe avec le temps
- Un certain nombre de documents n'arrivent pas autrement

Les autres insistent sur le travail de proximité nécessaire. Les représentants de la Section Nationale défendent le principe du pragmatisme : bien sûr certains militants s'éloignent géographiquement de leur section d'actifs et la section nationale les regroupe. Cependant tout ne peut pas passer par la section Nationale. Finalement les présents tombent d'accord pour considérer qu'il y a un travail local à faire, des actions à impulser en maintenant la dimension humaine et l'aspect festif du militantisme. Par exemple la continuité syndicale doit se poser avant le départ à la retraite, en intégrant les revendications retraités à celles des actifs, en impliquant dans l'action et avant leur retraite les futurs retraités. Il y a aussi un travail national à faire : coordonner les deux s'impose.

D'autres points sont abordés :

- Dans le cadre d'une semaine de préparation à la retraite (organisé par l'administration du CNRS) les syndicats n'y sont pas invités, voir si l'on peut y participer !
- Comment la section nationale peut-elle aider pour que le militantisme se développe. Quelles relations enrichissantes entre National et local ? Liens avec les UL et UD retraités, les USR.
- Quelles informations donner aux retraités syndiqués. Les adhérents à la section nationale reçoivent « Vie Nouvelle » et 210 camarades ont un courriel.

La discussion se termine par une présentation du CAES du CNRS pour ce qui concerne les retraités par Denis CLAISSE et Annie GUTNIC :

Les prestations du CAES sont ouvertes à tous et donc aussi aux retraités, cependant il n'y a pas d'action ni de réflexion spécifique envers eux, alors que cela existe au CAES de l'INSERM.

Pour ce qui concerne le quotient familial, les retraités comme les actifs qui n'ont plus d'enfants à charge, « sortent » des taux intéressants. Peut-être faudrait-il revoir nos revendications sur ce plan.

Les chèques vacances leur sont ouverts mais pas le « chèque emploi-service ».

Il n'y a pas au CAES de « commission logement » : les retraités n'ont plus droit aux aides au logement, ni à l'accès au logement « CNRS ». En ce qui concerne les résidences pour retraités, le CNRS prend des parts dans les résidences pour handicapés mais pas dans les maisons de retraite. Il y a là des revendications à travailler et à présenter à la Commission Nationale d'Action Sociale (CNAS).

Compte-rendu de la Commission Nationale de Restauration du 3-10-2006

Par Patricia Sourrouille et Annie Gutnic

Suite aux élections aux CAP, une nouvelle CNR a été mise en place. Il faut noter que l'UNSA était la seule fédération syndicale à avoir 2 représentants (1 SNPTES et 1 SUP Recherche) en ayant présenté 2 listes, une dans chaque collège chercheur et ITA et alors qu'ils passent tout juste la barre des 5%. Le SNTRS avec 32,5 % des voix pour le collège ITA et 13,3% pour le collège chercheurs n'a lui qu'un représentant titulaire (et 1 suppléant). Nous n'avons pas fait d'intervention là-dessus, mais le syndicat devrait poser le problème à la direction.

Ce compte-rendu ne détaille pas tous les points abordés, mais il est fait comme un outil syndical pour mieux permettre à tous de défendre la restauration sociale en informant.

Nous avons demandé dans les points divers d'ajouter :

- L'exclusion des différents stagiaires de la restauration sociale du CNRS qui, à Montpellier, a provoqué une mobilisation des personnels ;
- Les hausses des tarifs 2006 et 2007 votées à la dernière CNR de l'année 2005 contre lesquelles les personnels ont massivement signé, à l'initiative de notre syndicat.

(4 POUR (administration), 3 CONTRE (SNTRS-CGT, SNCS-FSU, SGEN-CFDT) et une abstention (SNIRS-CGC)

L'administration a présenté quelques éléments du bilan annuel 2005 de la restauration sociale qu'elle divise en 3 types : la Restauration Propre RP (10 531 390 €), la Restauration Hébergée RH (7 331 204 €) et les Tickets Restaurants TR (855 990 €).

La restauration sociale représente 63,12% des 29 650 649 € du budget d'action sociale.

Il y a eu une augmentation des dépenses de restauration sociale en 2005 : + 3,88% pour la Restauration Propre, + 6,51% pour la Restauration Hébergée, + 0,43% pour les Tickets Restaurants.

Le nombre d'usagers est déclaré stable globalement, mais en lisant le gros rapport remis à l'entrée de la réunion, on s'aperçoit qu'il y a eu localement de fortes baisses (voir à la fin de ce compte-rendu).

L'administration a déclaré avoir financé 75 934 repas de plus en 2005 qu'en 2004, soit une augmentation de 2,43 %, mais en refaisant les calculs à partir ses propres documents, on trouve seulement 58 448 repas de plus (- 3 396 pour la RP, + 59 902 pour la RH et + 1942 pour les TR) soit une augmentation de 1,87 %.

Le nombre de repas servis a même parfois localement fortement baissé comme par exemple en région Languedoc Roussillon, la Restauration Propre a perdu 26 646 repas non compensés par la Restauration Hébergée (+ 6977), que s'est-il passé ? La direction ne le sait pas. N'est-ce pas l'exclusion des étudiants et stagiaires? De même en Provence, - 7720 repas pour la RP et - 10 731 repas pour la RH, mais + 2693 TR, donc au total - 15758 repas !

Le coût de revient global du repas a augmenté lui aussi de 0,20 €. Il est de 7,56 € pour la Restauration Propre et de 7,82 pour la Restauration Hébergée.

96% de la gestion est privée et les marchés ont été obtenus en majorité par les sociétés Sodexho et Avenance. Nous avons fait remarquer que cette privatisation quasi complète de la restauration n'était pas accompagnée d'une amélioration, bien au contraire et que d'un restaurant à l'autre avec la même compagnie gestionnaire, il y avait de très grandes disparités dans la qualité des repas. (Le SNTRS revendique le retour à une gestion par les comités de gestion d'Action sociale élus par les agents du CNRS comme le sont les CLAS c'est autrement dire la dé-privatisation des restaurants.)

La direction a particulièrement insisté sur la place trop importante de la restauration sociale dans le budget social. Cette part varie de 47% pour la région Côte d'Azur (qui aurait peut être des projets de logements sociaux) à 93% en région Midi Pyrénées, montrée du doigt car ne récupérant sans doute pas la part patronale des personnels non-CNRS ! Mais en fait cette proportion ne veut pas dire grand chose car dans certains cas l'assistante sociale ou le médecin de prévention sont payés sur les crédits de l'action sociale et dans ce cas le rapport budget restauration/budget action sociale diminue. (Le SNTRS revendique que la Restauration Sociale soit sortie du Budget l'Action Sociale de même que les salaires des assistantes sociales et médecins de prévention.)

La direction essaie par tous les moyens de faire baisser cette part jugée trop importante de la restauration sociale. Elle n'hésite pas à la mettre en opposition avec, par exemple, la construction de crèche. Construire des crèches semble un nouvel objectif d'action sociale de la direction du CNRS car ça revient souvent. Comme chacun sait, avec la régionalisation et le désengagement de l'Etat, les collectivités locales ne construisent pas assez de crèches. Ce besoin bien réel et légitime des agents parents de jeunes enfants doit-il être résolu pour autant par la construction de crèche CNRS ? Se reporter à la discussion lors de nos journées d'études sur l'action sociale en juin 2006.

De même que la Recherche, l'Action sociale est financée sur projets. Ainsi l'accès à un logement social ou à une aide exceptionnelle dépend des bons ou mauvais projets déposés par les délégations régionales !

Il y a une volonté du CNRS de serrer la vis, laissant insinuer des abus, la direction se bat pour ne pas laisser plusieurs cartes d'accès à différents restaurants aux agents. Comme à Montpellier, où les personnels CNRS travaillant sur le campus de l'Université Montpellier II qui jusqu'à cette année avaient le droit de déjeuner soit à la cantine du personnel de la fac soit à celle du CNRS, ne l'ont plus depuis 2006. Je suis intervenue contre cette restriction qui complique la vie des collègues. La restauration sociale est certes un acquis mais c'est aussi un accompagnement de la vie professionnelle (il est intéressant pour le CNRS que ses agents ne perdent pas trop de temps pour prendre leur

repas de midi !).

Il a aussi été présenté :

- Les budgets 2006-2007 pour la réfection des restaurants propres qui sont tous très anciens (Thiais, Villeurbanne, Toulouse central, Talence, Villetaneuse et Montpellier).
- Toute l'activité, notamment de contrôle des restaurants propres (pas de contrôle pour les restaurants hébergés) effectuée par Mélanie Cartier recrutée comme chargée d'études restauration. Le plus difficile à faire respecter étant la règle de 1/40, un personnel pour 40 rationnaires, le manque de plats de 1^{ère} catégorie, le nettoyage et l'entretien des installations, le maintien du choix en fin de service.
- Le cahier des charges des titres repas 2007 (marché pour 3 ans) dont la valeur passe de 7,32 € à 7,50 € (part CNRS de 3,97 € à 4,06 € et part agent 3,35 € à 3,44 €) et dont le seuil maximal reste à 1500.

M. Cartier a fait appel aux participants pour mettre en place 2 commissions :

- Remise à jour du cahier des charges et nouvelles grilles d'analyse des offres car la Sodexo et Avenance les connaissent trop bien et savent parfaitement comment les remplir pour obtenir les marchés.
- Systèmes d'encaissement (carte valable nationalement). Annie Gutnic s'y est inscrite.

Points divers :

- Nous sommes revenus sur le problème de l'exclusion des étudiants et stagiaires des restaurants CNRS particulièrement combattue à Montpellier par la mobilisation des personnels. Les stagiaires sont très nombreux dans les laboratoires et avec le LMD, ils le seront encore plus et en sont bien souvent la « cheville ouvrière ». Les démarches pour récupérer la part patronale doivent être faite par le CNRS non pas par les stagiaires eux-mêmes et les autres personnels des autres organismes. De même en ce qui concerne le CROUS/CNOUS, mais là, il semble qu'ils refusent de répondre ! La direction en appelle aux organisations étudiantes...
- Nous avons à nouveau exprimé le rejet des hausses particulièrement iniques des tarifs de cantines de 26 % pour les plus basses catégories contre lesquelles nous avons fait signer des pétitions. La direction a réexpliqué cette fameuse nouvelle obligation de l'URSSAF qui de fait remet en cause nos avantages acquis de fonctionnaires normalement pas concernés par cette législation d'avantage en nature. Elle nous a même déclaré que cela allait avoir des conséquences sur d'autres aspects de l'action sociale comme les chèques vacances et les aides exceptionnelles ! Ainsi la remise en cause de notre statut de fonctionnaire intervient aussi par ce biais-là !!!

L'étude du gros document « projet de bilan de la restauration sociale » de 76 p. remis seulement à l'entrée de la CNR devrait apporter d'autres éléments de réflexions pour défendre la restauration sociale. Parcouru rapidement, on vous livre quelques chiffres.

Pour 2005, le budget de la restauration sociale est de 18 718 584 € soit + 4,75 % et 0,78 % du budget global du CNRS.

Le CNRS dépense 292 €/an/usager pour la RP soit 4,35 €/repas contre 4,26 € en 2004.

De même, le CNRS dépense 360 €/an/usager pour la RH soit 4,63 €/repas et 631 €/an/usager pour les TR soit 4 €/titre.

Cette fois, la direction écrit + 0,54 % de repas en 2005 alors que c'était + 2,43 % dans sa présentation orale et que nous avons calculé 1,87 %, c'est à ne rien comprendre !

Le nombre d'usagers a fortement diminué dans certaines délégations : - 148 en Ile de France Est, - 96 en Nord-Est, - 199 en Alpes, - 1291 en Provence, - 253 en Languedoc-Roussillon, - 501 en Aquitaine Limousin, - 110 à Paris Michel Ange. Dans les restaurants propres, il y a eu des baisses de + ou - 10 % des usagers dans de nombreux endroits comme Montpellier, Villejuif, Marseille, Villeurbanne et Ivry à 26 % à Thiais, je pense due à l'expulsion de différentes façon des étudiants et autres stagiaires.

Le nombre moyen de repas / usager est de 74 et 78 pour la RP et RH et de 158 pour les TR, c'est curieux !

Le coût de revient global du repas complet en RP varie de 6,10 € à Montpellier à 9,64 € à Thiais.

Le nombre de jour d'ouverture par an est + ou - de 250 sauf pour Roscoff (283).

Le coût de l'assiette (alimentation) en RP est de 2,70 € (2,62 € en 2004) en gestion privée et 3,84 € (3,69 €) en gestion directe.



Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires

COMMUNIQUE DE PRESSE

Protection Sociale des Fonctionnaires :

La délégation de la CGT quitte le groupe de travail

Une réunion de concertation entre la Fonction Publique et les organisations syndicales était organisée vendredi 17 novembre 2006 pour débattre d'un projet de décret relatif à la PSC des personnels de l'État.

A vouloir prétendument concilier solidarité et ouverture à la concurrence, la fonction publique vient de présenter un texte qui, à la seule lecture des dispositions générales, est inacceptable.

Le champ des risques couverts liquide la construction des droits sociaux des fonctionnaires, en découplant les garanties des risques santé et prévoyance. Nombre d'agents à faibles revenus vont perdre leurs droits sociaux car ils ne pourront plus se couvrir totalement.

La loi du marché est largement consacrée. Chaque employeur public aura la possibilité du choix et du nombre d'opérateurs parmi une liste qui intègre les assurances. Aucune contrainte, aucune clause anti-dumping, aucun critère contraignant n'affecte les conditions du marché. A terme, la mort des mutuelles est programmée.

Par ailleurs, la place des retraités dans la participation de l'état n'est pas clairement exprimée...

Ce projet s'éloigne de l'esprit qui avait prévalu à la rédaction de l'amendement législatif soumis aux votes des parlementaires.

Après avoir entendu la présentation du projet de décret et les réponses aux interventions syndicales du directeur de la Fonction publique, la délégation de la CGT a refusé d'en débattre article par article et a quitté ce groupe de travail.

Montreuil, le 21 novembre 2006



COMMUNIQUE DES 5 FEDERATIONS DE FONCTIONNAIRES

Les organisations syndicales CGC, CGT, FO, FSU et UNSA de la Fonction publique viennent de prendre connaissance du refus de M. JACOB, Ministre de la Fonction publique, de les rencontrer le 30 novembre 2006.

En plein débat sur la place du dialogue social dans ce pays, il apparaît paradoxal de refuser une audience demandée depuis plus d'un mois par les organisations représentant 80 % du personnel de la Fonction publique.

Il est vrai que les organisations syndicales souhaitent lui remettre les dizaines de milliers de pétitions intitulées « **STOP aux pertes de pouvoir d'achat – OUI aux augmentations salariales** », signées par les personnels.

Il est vrai que le pouvoir d'achat, en 2006, sera une nouvelle fois en perte et que le gouvernement refuse de répondre à l'aspiration légitime des salariés, à savoir :

- le maintien du pouvoir d'achat du point en 2006,
- le rattrapage sur les pertes intervenues depuis 2000,
- l'augmentation des salaires pour 2007 sur la base minimum de l'inflation prévue, soit 1,8 %,
- une refonte globale de la grille indiciaire.

Malgré ce refus injustifié, les organisations syndicales continuent d'exiger, avec les personnels, une rencontre avec le Ministre de la Fonction publique, sur le dossier salarial.

Elles appellent leurs organisations locales :

- ☐ à faire savoir, le 30 novembre, leur mécontentement au niveau de chaque Préfet de département.
- ☐ à développer la campagne de pétitions.

En l'absence de rencontre rapide d'ici la fin de la semaine entre le Ministre de la Fonction publique et les cinq organisations syndicales, ces dernières décident de faire le point dès le début de la semaine prochaine pour envisager tous types d'actions pour obtenir satisfaction.

Une conférence de presse sera organisée à Paris le 30 Novembre pour expliciter la situation.

PARIS, le 27 novembre 2006